

Édito



« Le premier art de l'homme a été l'éducation du chien et le fruit de cet art, la conquête paisible du monde » écrivait Buffon au XVIIIe siècle. Notre grand naturaliste semble bien s'être trompé. En effet, la domestication du loup n'avait pas pour but d'en faire un animal de compagnie, mais bien d'utiliser ses aptitudes naturelles de prédateur pour en faire un auxiliaire de chasse puis un animal de défense, d'attaque et même une machine de guerre. Dans sa mission de valet des chasseurs, le chien a même donné un sacré coup de main pour l'extermination de son ancêtre sauvage et naturel.

Aujourd'hui en France, la population des chiens serait de 8 millions d'individus, autant que la population des moutons français !

Si j'en crois diverses associations pro-pastorales, la cohabitation entre l'élevage et les grands prédateurs est impossible, ils aimeraient nous persuader que 8 millions de chiens font moins de dégâts en France que 150 loups, 20 ours et 150 lynx ! Comment croire que tous ces chiens capables d'échapper à la surveillance de leurs maîtres pour se rendre coupables de tant d'attaques sur des humains (voir p 8) ne sont pas capables de faire encore plus de dégâts sur des populations animales domestiques et sauvages ,



Le Chasseur français de septembre 2001 dans un article intitulé « Le fléau des chiens errants » explique que chaque année, c'est plus de 1% du cheptel national, ovins et caprins, qui est décimé par les chiens, soit près de 100 000 animaux. Les statistiques sont très variables et très floues selon les sources et vont de 0,25% du cheptel national victime des chiens à 5%. La vérité se situe certainement entre ces 2 chiffres.

En cas de prédation douteuse, le doute doit profiter à l'éleveur. Autrefois, au Groupe Loup France et maintenant à FERUS, nous avons toujours milité pour cela. En cas d'attaque sur un troupeau, on a des certitudes sur un peu moins de 50 % des cas : loups ou chiens ; et soit on indemnise soit on n'indemnise pas, les 50% restant étant indemnisés au bénéfice du doute... et comptabilisés loup en fin d'exercice ! Certains ont tant de facilité à transformer un doute en certitude, cela leur permettant de transformer les prédateurs en coupables idéaux, que nous approchons, je pense, des limites de ce système.

Par rapport aux intérêts humains, la nature est toujours coupable... Jamais les hommes ou ses meilleurs amis.

Aujourd'hui, dans notre société moderne, nous sommes capables de supporter toutes les contraintes que nous avons inventées mais nous sommes incapables de supporter la moindre contrainte qui vient de la nature.

Face à l'ambiance délétère qui règne sur tous les massifs, face au poison et aux braconnages de plus en plus importants soi-disant justifiés par une croissance énorme de la prédation et l'inefficacité de la prévention, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS pour nous aider à rétablir la vérité sur les dégâts des chiens divagants (voir p 8).

A l'aube de cette nouvelle année, je voudrais vous souhaiter à tous, au nom du conseil d'administration de FERUS, une année de militantisme, de joie, bonheur et santé... et souhaiter à Mère Nature que l'ensemble de l'humanité prenne conscience de sa fragilité pour le bien commun de tous les êtres vivants.

Daniel MADELINE

la Gazette
des Grands
Prédateurs n° 43
paraîtra
en février 2012

